

le deux octobre mil huit cent neuf nous prêtre
souligné après la publication de trois bans de
M. mariage entre Pierre Doussours fils majeur
de défunt Jean Marie Doussours et de Suzanne
père Meloché son père et mère, journaliers en cette paroisse
Doussours la mère consentant audit mariage d'une part,
et de Pierre Ligny fille mineure de Jean Baptiste
père Ligny et d'Angelique Préjan son père et mère
Ligny fermiers Cultivateurs en cette paroisse, les dits
père et mère consentant audit mariage
d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empê-
chement à ce mariage, avons reçu leur con-
sentement mutuel exprimé de Thomas
Leduc tenant lieu de père à l'époux, d'Antoine
Blaise et de Joachim Ranson amis, de Jean Baptiste
Ligny père de l'épouse de Charles Ligny son frère
de Louis Provost et Jacques Boyerent amis, de
quels témoins Thomas Leduc a signé, les autres
ont déclaré ne le savoir de ce requis après lecture
faite Thomasse de

Dequin pte